



## Déclaration de la FNEC FP-FO Comité Social Administratif de l'académie de Rennes du 4 juin 2026

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

Avant-hier, nous étions une centaine de personnels réunis devant le rectorat de Rennes à l'appel de l'intersyndicale. Devant le rectorat, essentiellement des AED, mais pas que : de nombreux professeurs se sont également mis en grève pour soutenir **les vies scolaires qui se mobilisent pour défendre leurs salaires, leurs postes, leurs conditions de travail et obtenir un statut**. Car les personnels savent que c'est toutes et tous ensemble que nous pourrons gagner sur les revendications. Force ouvrière a pris la parole lors du rassemblement pour rappeler que cette mobilisation se tenait à quelques jours du 10 juin, jour de la mort de Mélanie Grapinet en 2025. Cette dernière a été assassinée dans l'exercice de ses fonctions après avoir été poignardée lors d'une fouille de sacs effectuée par les gendarmes aux abords de son établissement (Nogent en Haute-Marne).

Il devient plus qu'urgent que l'Éducation Nationale prenne au sérieux ses responsabilités et protège ses personnels. Lors de l'audience qui s'est tenue au rectorat, **FO a rappelé les revendications qu'elle porte : respect des droits des AED, augmentation des salaires, majoration des heures effectuées le dimanche, les jours fériés et la nuit par les AED en internat, créations de postes, création d'un statut de la Fonction publique**. Elle a également dénoncé des situations inacceptables subies par des AED dans le département : mise en danger de personnels, suspensions systématiques de collègues, entraves répétées au droit de grève, précarisation accrue par des contrats CDD de très faible quotité, chantage à la fiche de poste au moment de la CDIisation... Ces abus doivent cesser !

Quand **il faudrait des dizaines et des dizaines de postes d'Infirmiers et Infirmières scolaires**, le ministère dote l'académie de 3 postes ! Pour FO, la réalité, c'est qu'il y a besoin d'un poste d'infirmier-ère par EPLE et d'un poste par tranche de 500 élèves soit 160 postes pour l'Académie de Rennes.

Alors évidemment, trop souvent, faute de collègues Infirmiers-ères, les Vies Scolaires se transforment en succursales d'infirmerie ce qui pose d'importants problèmes de responsabilité. CPE et AED se retrouvent contraints d'apprécier des situations médicales d'élèves, gèrent parfois la prise de médicaments alors qu'ils n'en ont ni les compétences ni les qualifications. C'est ça la réalité et elle peut avoir des conséquences dramatiques. FO vous aura alerté Madame la Rectrice.

**Vous présentez aujourd'hui dans cette instance une « feuille de route RH »** dont l'un des objectifs affichés est d'attirer, le ministère emploie ce mot, des « talents ». Ce vocabulaire managérial du secteur privé est une insulte à nos métiers. **À Force Ouvrière, nous ne connaissons que les agents de la Fonction Publique et le respect de leurs statuts**. Pour susciter des vocations et maintenir les collègues dans leurs missions, la recette est connue : il faut augmenter nettement la valeur du point d'indice pour tous, créer un statut de la Fonction Publique pour tous les AED qui le souhaitent, et un vrai statut de catégorie B à temps plein (24 heures de service) pour les AESH. Cela passe aussi par l'abandon des PIAL et de leur successeur direct, l'artifice managérial des PAS, outil destiné à mutualiser la pénurie et à nier les droits des élèves en situation de handicap, ainsi que la création de postes statutaires pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels !

**Nous souhaitons vous alerter, une fois encore, sur les difficultés répétées des agents pour se faire rembourser leurs frais de déplacement** par le Service Académique des Frais de Déplacement (SAFD).

Dans un contexte de forte inflation et d'augmentation continue des prix du carburant, la question du remboursement des frais de déplacement est un sujet de crispation majeur pour les personnels. Or, nous constatons, depuis plusieurs mois, que le SAFD restreint de manière inéquitable l'accès au remboursement des frais de déplacement sur la base de l'indemnité kilométrique standard (IKS), dite « au réel ».

Nous demandons l'application stricte de la circulaire n°2015-228 du 13 janvier 2016. Cette dernière stipule de manière non équivoque que l'autorisation d'utiliser un véhicule personnel pour les besoins du service est obligatoire dès lors qu'aucun moyen de transport public n'est adapté au déplacement. Dans ce cas, l'indemnisation doit obligatoirement s'effectuer sur la base des indemnités kilométriques.

L'indemnisation sur la base de l'IKS concerne tout déplacement accompli par un agent pour assurer son service, hors des communes de sa résidence administrative et de sa résidence familiale. Les refus ou blocages actuels de la part du SAFD écartent plusieurs catégories d'agents et constituent de fait une rupture d'égalité de traitement. Cela doit cesser !

**Cette dernière instance de l'année ne fait une nouvelle fois que transposer la politique scélérate du gouvernement Lecornu en matière d'Éducation, qui restreint toujours plus le budget pour les personnels et les élèves afin d'alimenter le budget de la défense. 36 milliards en plus pour les armées d'ici 2030 !**

Quand il s'agit de soumettre la jeunesse à la marche à la guerre, le ministère ne rechigne pas à trouver des moyens pour financer des classes défense, des « rallyes citoyens » durant lesquels des armes sont mises dans les mains des élèves.

La place des jeunes est à l'école pas dans des dispositifs de propagande guerrière !

Retrait de la loi de Programmation militaire et du guide d'acculturation à la défense !

Les services publics subissent des coupes énormes, le ministre des comptes publics et le rapporteur général du budget à l'assemblée nationale parlent de 8 à 12 milliards dans les services publics et la Sécu. Le ministre de l'Éducation nationale, a annoncé le 23 avril « *une expérimentation inédite de construction de la carte scolaire dans 18 départements* », dont les Côtes-d'Armor et le Finistère. Il faut « *s'interroger sur l'aménagement du territoire au niveau des écoles* », affirme le ministre. À Force Ouvrière, nous n'avons pas pour habitude de cogérer l'austérité. C'est pourquoi **nous vous annonçons dès à présent, Madame la Rectrice, que notre organisation, comme elle vient de le faire au niveau national, refusera de construire une carte scolaire dans les Côtes-d'Armor et le Finistère car il s'agit ni plus ni moins que de planifier des fermetures d'écoles, de collèges ou lycées, et des suppressions de postes, de classes**, dans un cadre territorialisé au prétexte d'une démographie en baisse. À Force Ouvrière, nous nous battons pour le maintien du réseau d'établissements et le maintien des classes !